Réalisé par : L. Mischler

Procès-verbal Conseil de la Vie Sociale

BODIN GRANDMAISON
Le Village Le Clos de Rochette
FAYE L'ABBESES

DU 23/09/2021

Personnes présentes :

- ✓ Président : Mr Texier,
- ✓ Représentants des familles : Mr Texier,
- ✓ Représentantes du CODERPA : Mme Bénétreau
- ✓ Représentants du Conseil d'administration : Mr Pierre et Mme Régnier
- ✓ Représentants des résidents : Mme Sauzeau, Mr Chausseray, Mr Gaborieau, Mr Fuzeau assistés par Mme Erissé, animatrice.
- ✓ Représentants de l'établissement : Me Humeau et Mr Mischler (directeur)

Excusés:

- ✓ Représentant du village-résidence : M. Violleau
- ✓ Représentante du personnel : Mme Cantin, infirmière coordinatrice

Début de la séance : 15 h00

En préambule, le Directeur indique que le CVS n'a pu se réunir physiquement depuis le 1^{er} janvier2020. Il transmet ensuite à l'assemblée une information sur la démission de Mme Houssier qui assurait au préalable la présidence de ce conseil.

Le Directeur demande qui assurera la présidence de ce conseil en attendant l'organisation de nouvelles élections qui se dérouleront en fin d'année 2021.

Après échange, Mr Texier assurera la présidence de ce conseil.

Un tour de table est ensuite réalisé afin que les différentes personnes se présentent.

1. Présentation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) au titre de l'exercice 2021

Le Directeur présente le rapport financier pour l'exercice 2021.

Réalisé par : L. Mischler

Procès-verbal Conseil de la Vie Sociale

DU 23/09/2021



Compte de résultat consolidé (CRP + DNA X 2) – ANNEE 2021

CHARGES		PRODUITS	
Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	451 640,00 €	3 685 325,56 €	Groupe I : Produits de la tarification
Groupe II : Charges afférentes au personnel	3 088 687,85 €	371 108,19 €	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : Charges afférentes à la structure	701 643,38 €	34 286,06 €	Groupe III: Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 241 971,23 €	4 090 719,81 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00€	151 251,42 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)

Le Directeur explique que le budget de l'établissement est composé de 3 comptes : un pour l'EHPAD, un pour un champ qui est loué et un pour le village résidence.

Le compte de l'EHPAD présente un résultat déficitaire principalement en lien avec les mesures de revalorisation salariales des soignants qui sont mises en œuvre depuis septembre 2020. L'Agence Régionale de Santé n'ayant pas communiqué la totalité de la dotation, le déficit sera donc amoindri dans un second temps. Ce déficit trouve également sa source dans les coûts générés par l'épidémie de COVID-19. L'établissement a connu un cluster en début d'année 2021 qui a fortement impacté le budget de l'établissement. Ces éléments seront présentés en détail dans un second temps.

Concernant le champ en fermage, il s'agit d'un petit budget qui devrait se clôturer par un excédent de 220 €.

Concernant le village résidence, le budget devrait se clôturer par un excédent de 1020 €.

Un représentant de résident demande si le prix de l'hébergement va être augmenté.

Le Directeur indique que l'établissement étant conventionné à 100% à l'aide sociale, l'évolution des tarifs est encadrée par le conseil départemental. Il précise que tant que cette démarche pourra être maintenue, elle le sera afin de maintenir une charge identique pour tous les résidents de l'établissement. Le Directeur évoque ensuite les investissements réalisés depuis janvier 2021 :

	TOTAL (à ce jour) :	122 976,15 €
-	Renouvellement de fauteuils roulants : Prévision de	13 000,00 €
-	Acquisition de lits médicalisés : prévision de	20 000,00 €
-	Acquisition de matériel de rééducation (Fauteuils roulants, etc) :	8 104,85 €
-	Acquisition de matériel pour la cuisine (chariots, batteur mélangeur) :	2 253,66 €
-	Réfection de la peinture de la salle à manger + Décoration :	5 250,00 €
-	Travaux de mise en conformité :	66 267,64 €

Réalisé par : L. Mischler

Procès-verbal Conseil de la Vie Sociale

DU 23/09/2021



Le Directeur précise que les priorités pourront être revues, Un questionnement est en cours concernant l'acquisition de nouvelles tables mobiles pour les chambres des résidents. Celles-ci ont été utiles durant la période de confinement et l'établissement n'en possède pas assez.

Le Directeur évoque ensuite les coûts liés à l'épidémie de COVID-19 :

- 60 623.80 € ont été dépensés en ressources humaines,
- 23 499.61 € ont été dépensés en achats et services (gants, blouses, etc...)
- 125 624,36 € représentent la perte de recette en lien avec une baisse du taux d'occupation.

Le Directeur indique que l'épisode COVID-19 vécu par l'établissement représente un coût de 209 747.77 €. Une partie de ces charges seront compensées mais il n'y a pas de certitude sur la compensation de la totalité de ces surcoûts.

2. Projet d'Aide à l'investissement

Dans le cadre des accords du Ségur de la santé conclus en 2020 entre les organisations syndicales et le Ministère des Solidarités et de la Santé, une enveloppe de 27 710 € est attribuée à l'établissement afin de soutenir un projet d'investissement.

Le Directeur présente le projet d'équipement en rail d'aide à la manutention, dispositif permettant à la fois une sécurisation des transferts pour les résidents les plus dépendants et une diminution du risque d'accident de travail lié à la manutention pour les soignants.

Le Directeur précise que ce projet est travaillé depuis de longues années entre les représentants du personnel et la Direction et que nous aurions, avec cette aide, la possibilité d'équiper le rez-dechaussée de l'établissement.

Le coût de l'équipement est de 37 646.79€. Une fois l'aide déduite, il resterait donc 9 936.79€ à la charge de l'établissement.

Le Directeur demande l'avis des représentants au conseil de vie sociale afin de valider ce projet.

Les membres du CVS valident le projet à l'unanimité.

3. Questions diverses

Les résidents se sont réunis, le mercredi 15 septembre 2021 afin d'échanger sur les sujets qu'ils souhaitent évoquer au cours de ce conseil. Mme Erissé, animatrice, a coordonné cette rencontre et transmet les informations suivantes :

Réalisé par : L. Mischler

Procès-verbal Conseil de la Vie Sociale

DU 23/09/2021



Concernant le repas et la salle à manger :

Les résidents ont été informés qu'une commission de menu aura lieu prochainement. Les résidents sont, dans l'ensemble, satisfaits des repas proposés. Lorsqu'il est disponible, le plat de remplacement est le bienvenu.

Les résidents souhaiteraient que de l'huile soit remise en place sur les tables.

Le Directeur indique que l'huile a été retirée suite à des difficultés d'entretien des flacons en verre présents sur les tables. Une solution va être recherchée afin que des petites bouteilles d'huiles soient mises en place sur les tables.

Plusieurs personnes souhaitent qu'il y ait plus de vermicelles dans la soupe. Le Directeur indique que cet élément sera vérifié avec la cuisine car en fonction des services les soupières contiennent plus ou moins de vermicelles.

Les résidents évoquent l'attente des personnes accompagnées qui peut être longue avant le repas. Les représentants du conseil d'administration indiquent que l'ordre d'accompagnement peut être alterné afin de réduire le temps d'attente.

Les timbales en plastique sont trop molles et difficiles à tenir en main.

Le Directeur indique que ces timbales vont être supprimées et remplacées par des verres lavables en plastiques rigides. Le Directeur précise que les barquettes plastiques vont également être supprimées.

Les résidents s'accordent sur le fait que les tables pourraient être plus proches. Le Directeur précise que les tables vont pouvoir être rapprochées dans certaines mesures. Le souhait est maintenu de laisser les tables dans le sens de la longueur et le nombre de personnes à 2 par tables maximum. Une réunion aura lieu en octobre afin de proposer un nouveau plan de table. Le Directeur transmettra les informations à l'infirmière en charge de ce groupe.

- Vivre ensemble

Certains résidents ont verbalisé des difficultés à être confrontés aux divers handicaps, aux différences des uns et des autres lors de leur entrée. Un représentant des résidents s'est exprimé et a témoigné en ce sens. Son sentiment a, de plus, été amplifié par une entrée réalisée juste après la période de confinement en chambre où les nouveaux arrivants été confinés en chambre à leur entrée. Les différents membres du conseil encouragent les résidents à verbaliser ce type de ressenti.

Les bruits inhérents au bâtiment sont ensuite évoqués puis l'installation des lits dans les chambres qui se retrouvent parfois de chaque côté d'une même cloison. Ce positionnement peut engendrer

Réalisé par : L. Mischler

Procès-verbal Conseil de la Vie Sociale

BODIN GRANDAISON
Le Village Le Clos de Rochette
EAVE LABBERSES

DU 23/09/2021

des nuisances lorsque certains résidents sont éveillés la nuit. Le bruit des portes palières est également évoqué. Le Directeur indique qu'une solution sera recherchée mais que celle-ci devra respecter la réglementation en matière de sécurité incendie.

Ensuite, plusieurs résidents expriment le souhait d'être appelés par leur prénom comme ils le font avec le personnel. La relation serait ainsi plus conviviale. Le Directeur indique que l'usage prévaut et que les résident doivent être appelés par leur nom de famille précédé de Monsieur ou Madame. Le vouvoiement est également la règle. Il existe deux exceptions à cette règle. La première concerne les personnes qui se connaissaient préalablement à l'admission en EHPAD. La seconde concerne le souhait du résident mais lorsque ce souhait est exprimé, l'usage du prénom doit être impérativement tracé lors de l'élaboration du projet de vie du résident.

- Accompagnement lors des soins / relation avec le personnel

Globalement les résidents sont satisfaits des accompagnements. Cependant il peut arriver que des agents manquent de respect au regard de quelques résidents. Le Directeur demande des éléments plus précis. Aucun fait n'est cité. Il rappelle donc que lorsque ce type de comportement intervient, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec le Directeur pour régler la situation.

Plusieurs résidents souhaiteraient avoir des copies des ordonnances pour connaître les noms des médicaments qu'ils prennent et savoir pourquoi. Lorsqu'il n'y a pas de prescription de médicament, qui paie les médicaments.

Le Directeur indique que les problématiques concernant le traitement doivent être évoquées avec le personnel infirmier et le médecin traitant. Concernant le paiement des médicaments, l'établissement assure la fourniture de tous les médicaments remboursés par l'assurance maladie. Les médicaments dits « de confort » sont à la charge du résident.

Des résidents souhaiteraient aussi que lorsque quelqu'un s'engage à passer plus tard ou dans la soirée. Que cet engagement soit tenu car la personne attend dans sa chambre. Après demande du Directeur il s'agit d'une remarque qui concerne principalement l'équipe infirmière. Le Directeur indique que cette remarque sera remontée à l'équipe et à 'infirmière coordinatrice.

Animation :

Globalement les résidents sont satisfaits de l'animation et des activités proposées. Plusieurs résidents demandent la mise en place d'un concours de belote et de lotos plus souvent. Les jeux de mémoire sont très appréciés. Les séances de gymnastique Siel Bleu et les séances de motricité ne doivent pas être trop rapprochés.

Réalisé par : L. Mischler

Procès-verbal Conseil de la Vie Sociale

DU 23/09/2021



Les résidents demandent s'il serait possible d'avoir un abonnement global avec Canal + et KTO pour une diffusion dans les chambres. Le Directeur indique que techniquement, ceci est réalisable mais des difficultés sont présentes et empêchent la mise en œuvre de ce genre de dispositifs. Le réseau internet de l'établissement est très limité en débit et la mise en place d'une solution globale serait actuellement bien trop coûteuse. Ce type d'équipement sera beaucoup plus réalisable lorsque le débit internet de l'établissement sera augmenté.

Les résidents apprécieraient la reprise des messes et/ou des assemblées de prière au sein de l'établissement. Le Directeur indique que cette reprise est possible mais avec quelques restrictions. Le nombre de personne participant à la messe dans la salle d'animation ne peut pas dépasser une vingtaine de personnes. Concernant les assemblées de prière, en conservant la même limitation de nombre de personnes, leur tenu ne sera possible qu'avec les personnes qui résidents au sein de l'établissement et les bénévoles.

Enfin, tous les résidents regrettent qu'il n'y ait plus qu'une animatrice car une seconde personne disponible plutôt dans les lieux de vie individuels et collectifs dans les étages était très appréciée. Le Directeur comprend cette remarque et précise que Mme Delion a réalisé sa mission avec beaucoup de motivation, de rigueur et d'envie. Malheureusement son maintien n'était pas possible en regard de la charge budgétaire et du projet professionnel de Mme Delion. Le Directeur indique que le recrutement d'une nouvelle personne en service civique est toujours d'actualité afin de renforcer le service animation.

Service technique

Les résidents trouvent les agents serviables, disponibles et que le travail est fait proprement.

Lingerie

Les résidents demandent une vigilance quant à la distribution du linge ? Il arrive régulièrement que le linge ne soit pas chez la bonne personne. Les résidents déplorent également beaucoup de linge égaré. Le Directeur indique que ces éléments seront revus avec le service de lingerie. Les représentants du conseil d'administration demandent si le linge est bien marqué. Le Directeur indique que tout le linge en circulation est marqué.

- DIVERS:

- Journal
 - Les résidents indiquent que certains journaux sont déjà distribués lors des petits déjeuners. Est-ce que ça peut-être le cas pour tout le monde car le début de matinée est plus favorable à la lecture de la presse ? Mme Humeau indique que le journal

Réalisé par : L. Mischler

Procès-verbal Conseil de la Vie Sociale

DU 23/09/2021



arrive dans la boite aux lettres de l'établissement avant 9h et que celui-ci est distribué au plus tard à 9h30. Il est également possible de venir chercher le journal à l'accueil dès 9h.

- Affichage des menus et planning d'animation
 - Les lieux et contenus d'affichage conviennent. Le nouveau tableau à l'entrée de la salle à manger.
- Vitrine
- La vitrine reste utilisée ponctuellement, Les résidents aiment y trouver des gâteaux, des bonbons, des chocolats, des piles, des mouchoirs, des timbres, de l'eau de Cologne. Une demande est formulée afin d'ajouter des piles de montre et du fixodent.
- Température
 - Les climatiseurs sur les paliers et les ventilateurs dans les chambres apportent un réel confort. Cependant la température reste trop élevée au 2éme étage lors des fortes chaleurs. Le Directeur indique que le plan d'équipement en système de rafraichissement est en cours. De nouveaux équipement seront progressivement installées en remplacement des climatiseurs mobiles.

La séance est levée à 18h00

Le président Le Directeur

Mr Texier

Mr Mischler

EHPAD "BODIN GRANDMAISON"
79350 FAYE L'ABBESSE

LE DIRECTEUR